

SE SYNDIQUER A LA CGT POURQUOI PAS VOUS ?

35000

c'est le nombre d'adhésions réalisées à la CGT en 2010.
1000 adhésions en ligne ont été réalisées au mois d'octobre, du
jamais vu.

Vous avez régulièrement montré votre confiance dans les organisations syndicales et, récemment, au cours du mouvement pour la défense de nos retraites, ainsi que lors des élections professionnelles notamment.

Au CG 76, chaque semaine, des dizaines de salariés contactent notre syndicat CGT pour demander des infos, signaler des situations préoccupantes, collectives ou individuelles, donner des informations et faire des propositions...

Lors des élections, dans le secteur privé comme dans la fonction publique territoriale, vous avez fait de la CGT le premier syndicat en France.

Trop nombreux encore, pourtant, vous hésitez à vous syndiquer.
Vous avez tort car cela vous concerne.
Il n'y a pas de syndicat sans les salariés. !

> SE DEFENDRE COLLECTIVEMENT EST PLUS EFFICACE !



Nous le voyons tous. Tout est fait pour individualiser les carrières, mettre les salariés en compétition, et faire pression pour que les salariés « oublent » qu'il existe des garanties collectives gagnées par nos prédécesseurs (statut de la fonction publique, code du travail...). En multipliant les emplois précaires, en cassant la réglementation qui protège tout le monde, le gouvernement tente de contraindre chaque salarié à se défendre tout seul, à « négocier son salaire, son contrat, ses primes, son poste »...

> LA CGT DEFEND ET REVENDIQUE L'EGALITE ET L'EQUITE DE TRAITEMENT. AINSI QUE DES REGLES PROTECTRICES COLLECTIVES.

Exemples :

- Nationalement, nous défendons la **titularisation, au statut, des salariés précaires.**
- Nous voulons l'ouverture de négociations sur les grilles de **salaires** : il n'est pas admissible que des agents soient « bloqués » 15 ans au même grade, sans progression de salaires, et avec une perte de près de 7% du pouvoir d'achat.
- Nous refusons le recul de la **protection sociale** : pour nous le dossier des retraites n'est pas clos. Qui peut croire qu'en supprimant un poste sur deux dans la fonction publique, à la SNCF etc. et en allongeant la durée du travail, on créera des emplois ?
- Concernant le **régime indemnitaire**, au CG, nous avons défendu la mise en place d'un barème qui ne laisse pas de place à l'arbitraire.
- Concernant le **déroulement des carrières** nous avons voulu des critères lisibles et clairs pour tous.

Défendre ensemble un même statut pour tous est notre priorité. Il reste beaucoup à améliorer : cela ne pourra se faire sans votre soutien !!

> POURQUOI SE SYNDIQUER ?

Pour avoir des droits,

Etre syndiqué est un droit pour chacun, garanti par le statut.

> Etre syndiqué c'est sortir de l'isolement, mieux **connaître ses droits**, être en contact avec les autres collègues, pour agir ensemble... Souvent, le seul fait de faire savoir que l'on connaît mieux ses droits c'est déjà **protecteur !**

> Être syndiqué à la CGT c'est se donner la garantie d'une **information** régulière.

> C'est, également, se donner le droit statutaire de bénéficiaire, ponctuellement ou régulièrement, de **temps syndical** pour participer à une réunion, à une information, ou à l'activité syndicale... Chaque syndiqué peut «s'investir» s'il le souhaite et agir différemment selon son choix, ses centres d'intérêt, et sa disponibilité ! On se syndique pour soutenir ou proposer et participer, à sa manière et à son rythme aux initiatives collectives...

> Etre adhérent CGT c'est **se donner la parole**, s'investir dans l'élaboration de projets, de documents, participer aux débats et aux décisions du syndicat... Rien n'est une obligation, mais c'est un droit !

> Tout adhérent a le droit de participer aux **formations syndicales** (statut, santé au travail, droits...), qui sont régulièrement proposées.

> Tout adhérent CGT est, de droit, membre bénéficiaire de **l'indecosa-CGT**, association CGT de défense des consommateurs salariés.

Connaître ses droits, et les faire respecter c'est efficace pour en gagner de nouveaux.

> SE SYNDIQUER A LA CGT, C'EST AUSSI SE DONNER LA POSSIBILITE D'INTERVENIR !



"STRESS"

Nous le constatons chaque jour, il y a des services ou des organisations de travail qui ne permettent pas toujours aux salariés de s'exprimer.

Le sentiment de ne pas être entendu...ou de ne pas être reconnu dans un travail d'équipe, est difficile à vivre. **Se syndiquer c'est se donner les moyens pour parler, intervenir ET être entendus.**

> TOUTES LES ORGANISATIONS DE TRAVAIL TENDENT A NOUS ISOLER ET A NOUS EMPECHER DE NOUS RENCONTRER ENTRE DIFFERENTS PROFESSIONNELS.

Le syndicat CGT est convaincu que les questions des différentes filières se trouvent être souvent convergentes. Conditions de travail dégradées, effectifs insuffisants, non prise en compte des questions de santé au travail, inquiétudes pour l'avenir... Inégalité de traitement des usagers sur le territoire, fiches de postes mouvantes et glissantes... Nous avons tout intérêt à nous défendre collectivement !

> COMMENT ÇA MARCHE?

Chaque adhérent règle une cotisation syndicale, dont le montant mensuel est en principe de 1% du salaire net.

Ces cotisations permettent au syndicat de sortir des tracts, donner une information précise et régulière, proposer des stages syndicaux, etc...

Elles permettent aussi à la CGT, nationalement, de tenir des permanences juridiques dans tous les départements, d'aider les petits syndicats, d'être solidaires de ceux qui sont en lutte...

Chacun est évidemment libre d'adhérer ou de faire cesser son adhésion quand il le souhaite !

Savez-vous que ces cotisations sont déductibles des impôts à hauteur de 60% ?

> **LE SYNDICAT CGT VEUT ETRE PRESENT DANS TOUS LES SERVICES.**

Le syndicat CGT du Conseil Général est joignable lors de ses permanences, notamment, à Dieppe, Le Havre et Rouen. Nous faisons également des visites de services à notre initiative ou à votre demande.

Au CG 76, la CGT a l'ambition d'avoir des adhérents partout, dans tous les services, de tous les métiers, pour que personne ne se sente « mis de côté ».

> **UN SYNDICAT ÇA SERT A QUOI ?**



Rien n'a jamais été gagné sans mobilisation collective. Chaque avancée dans les droits collectifs a été le fait de bagarres collectives (et parfois longues !). Les congés, la protection sociale, la retraite, la « journée de 8 heures » etc... n'ont pas été gagnés par une « poignée de personnes motivées » mais bien par une réelle mobilisation de milliers de salariés avec les organisations syndicales.

Tout n'est pas gagné, et il reste beaucoup à faire : les conditions de travail, la lutte contre la précarité, les déroulements de carrières, la retraite, l'emploi des jeunes, la qualité du service public mériteraient de grandes avancées. Elles ne pourront pas se faire sans vous !

C'est le « rapport de forces » qui fait la différence et... nos employeurs y sont très attentifs !

> **UN SYNDICAT CGT POUR FAIRE DES PROPOSITIONS CONSTRUCTIVES ET RESTER VIGILANTS**

Les médias passent leur temps à dire que la CGT ne serait que dans la contestation : **FAUX!**

Nous combattons ensemble les propositions injustes (exemple : projet de réforme sur les retraites) **ET** faisons des propositions.

Exemples :

- Métallurgie : créer une filière de déconstruction des navires = créations d'emplois
- éducation : allègement des classes = amélioration de la qualité de l'enseignement et de la prise en charge des jeunes

> **Au CG 76, parce que la CGT a fait des propositions et organisé la mobilisation, nous avons obtenu, entre autres :**

- le paiement des dimanches et jours fériés à Clères, à la Corderie Vallois...
- la prime de marée au Port de Fécamp,
- le rétablissement de 7000 heures de traversées des bacs fluviaux et maritimes
- des postes supplémentaires (Fécamp, Clères, bacs...)
- l'alignement des primes et indemnités des agents contractuels sur celles des agents titulaires
- la titularisation de contractuels,
- la création de postes supplémentaires à la cellule « risques psycho-sociaux »,
- l'amélioration du règlement intérieur sur le temps de travail...

VOUS FAITES CONFIANCE A LA CGT ? CELA NE SUFFIT PAS !

Lors des dernières élections professionnelles la CGT est devenue le premier syndicat au CG.

Avec la participation de 6 syndicats aux élections, la CGT a obtenu 38,9% et progressé de 9%. Nous avons 32 élus CGT.

Ces résultats sont très importants, car ils permettent aux représentants CGT d'être très présents dans les instances statutaires :

- Commissions Administratives Paritaires,
- Comité Hygiène et Sécurité,
- Comité Technique Paritaire...

Rappelons que ces instances sont essentielles car elles doivent être obligatoirement consultées sur les organisations de service (organigrammes, temps de travail, organisations de travail...), sur les déroulements de carrières (notations, promotions, avancements, évaluations...) et sur la santé au travail.

Mais ces résultats ne suffisent pas :

- parce que beaucoup d'agents sont hors du statut (contractuels, décentralisés, mis à disposition...)
- parce que, pour que les élus du personnel soient vraiment efficaces, il faut qu'ils soient appuyés par le personnel mobilisé et partie prenante.

LA CGT A BESOIN DE VOUS : REJOIGNEZ-NOUS !

NOM

PRENOM

Situation administrative : titulaire contractuel

Grade

100%

ou autres

Lieu d'affectation :

Coordonnées :(tel ,adresse ,mel) :

